

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le Maire Raymond Morin et tenue le 28 mai 2019, à 16h05, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, maire
Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège
no.6

EST AUSSI PRÉSENTE: Madame Sandra Bélisle, directrice générale.

**RÉSOLUTION 2019-05-CMD10122
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance extraordinaire est ouverte à 16H00.

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'OUVRIR la séance extraordinaire du conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 2019-05-CMD10123
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur Gilles Jolivette, conseiller, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10124

ACQUISITION DE TERRAIN D'HYDRO-QUÉBEC – LOT 4 557 617 ET LOT 4 557 839 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN GODIN) – AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Délage désire effectuer l'acquisition des lots 4 557 617 et 4 557 839;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire desdits lots, soit Hydro-Québec, offre de vendre ces derniers pour la somme de vingt-cinq-mille-quarante-trois dollars (25,043.00\$), excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense à même les revenus supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois et résolu par le conseil municipal de Délage;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition des lots 4 557 617 et 4 557 839 du cadastre du Québec pour la somme de vingt-cinq-mille-quarante-trois dollars (25,043.00\$), excluant les taxes;

QUE le conseil municipal autorise l'émission d'un chèque au montant de vingt-cinq-mille quarante-trois dollars (25,043.00\$) excluant les taxes pour effectuer ladite transaction;

QUE le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement avec la Directrice générale, soient et sont autorisés à signer l'acte d'acquisition à intervenir devant Me Joanne Lachapelle, notaire, aux frais de la municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10125

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE STATION DE POMPAGE – SOCIÉTÉ 3607461 CANADA INC.

CONSIDÉRANT que la municipalité désire de la société 360 7461 Canada Inc. l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation et l'exploitation d'une station de pompage, incluant le creusage pour

l'installation, le remplacement, le maintien et l'entretien des tuyaux de conduite sanitaires ainsi qu'une servitude de droit de passage permettant le droit d'entrer sur ledit terrain et d'y séjourner à pied et en véhicule, lui-même et ses préposés et mandataires sur le lot 6 105 154 du cadastre du Québec circonscription foncière de Gatineau, propriété de ladite société;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois et résolu;

QUE ce conseil autorise ladite société, pour l'exploitation de son terrain de camping, se raccorde à cette station de pompage à être construit par le cessionnaire et que les frais d'utilisation du réseau, par ladite société sont établis de la façon suivante, savoir;

A) la société sera raccordée au réseau pour et en considération de la somme de cent-mille dollars (100,000.00\$) payable comme suit, savoir;

i) une somme de vingt-cinq-mille dollars (25,000.00\$) payable à la municipalité en date de la signature de l'acte d'établissement de la servitude, dont quittance pour autant;

ii) une somme de vingt-cinq-mille dollars (25,000.00\$) au plus tard dans les trente jours du début des travaux;

iii) une somme de vingt-cinq-mille (25,000.00\$) à la date d'anniversaire du deuxième versement;

iv) une somme de vingt-cinq-mille dollars (25,000.00\$) à la date d'anniversaire du troisième versement;

QU'IL est convenu que dans l'éventualité où la municipalité décidait ou était empêchée de construire la station de pompage faisant l'objet des présentes, les sommes versées ci-dessus seront remboursées intégralement à la société;

QU'IL est également convenu que dans l'éventualité de la non délivrance des permis nécessaires à l'exploitation d'un terrain de camping par la société, municipal ou gouvernementaux, mettront fin aux présentes et toute somme déjà versée par la municipalité à la société lui sera immédiatement remboursée. Le tout sans intérêt ni hypothèque en faveur de la municipalité qui y renonce expressément par la signature du présent acte;

QUE ce conseil autorise le Maire ou, en son absence, le Maire suppléant conjointement avec la Directrice générale, à signer l'acte d'établissement de servitude et aux effets ci-dessus, signer tous actes et documents nécessaires ou utiles et tout ce qui sera jugé utile par les représentants pour donner suite aux présentes résolutions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10126

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE STATION DE POMPAGE – MONSIEUR JEAN-MARC VAILLANCOIRT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir de monsieur Jean-Marc Vaillancourt l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation, le remplacement, le maintien et l'entretien des tuyaux de conduite sanitaires ainsi qu'une servitude de droit de passage permettant le droit d'entrer sur ledit terrain et d'y séjourner à pied et en véhicule, lui-même et ses préposés et mandataires sur le lot 4 558 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, propriété de monsieur Jean-Marc Vaillancourt;

EN CONSÉQUENCE il est résolu par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et résolu par le conseil municipal de Déléage;

QUE ce conseil autorise le Maire ou, en son absence, le Maire suppléant conjointement avec la Directrice générale, à signer l'acte d'établissement de servitude et aux effets ci-dessus, signer tous actes et documents nécessaires ou utiles et tout ce qui sera jugé utile par les représentants pour donner suite aux présentes résolutions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10127

ACHAT IPAD - URBANISME

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'acheter un ipad pour maximiser l'efficacité du travail de l'urbanisme;

QU'IL est convenu d'autoriser l'achat d'un ipad du fournisseur Informatique Sylvain Patry au montant de

499.00\$ plus les taxes applicables, configuration incluse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, et appuyer par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette propose et résolu par le conseil municipal de Délégation d'autoriser l'achat d'un iPad.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10128
RÉPARATION DU CAMION FREIGHTLINER 2009

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence de faire réparer le camion Freightliner 2009;

CONSIDÉRANT une demande de prix sollicitée auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur pouvait s'occuper de la réparation dans un court délai;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy et appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau et résolu;

QUE ce conseil autorise la réparation dudit camion par Gérard Hubert Automobile Ltée, au coût approximatif de 610.00\$ excluant les taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10129
EMBAUCHE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT le retard de plusieurs dossiers et que ce retard pourrait avoir des conséquences financières;

QU'IL est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy et appuyée par Madame la conseillère Louise Charlebois et résolu que ce conseil approuve les décisions de la Directrice générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires à venir pour remettre les dossiers à jour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10130

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, de lever la présente séance extraordinaire à 16h15.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale